



Finances, Énergie et
Affaires municipales
Imposition et
registre des biens

**Demande de permis en vertu de
l'Entente internationale
concernant la taxe sur les carburants (IFTA)**
(en vertu de la *Gasoline Tax Act*, de l'Île-du-Prince-Édouard R.S.P.E.I. 1988)

Expédiez à :

Finances, Énergie et Affaires municipales, Imposition et registres des biens
C.P. 1150, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7M8
Tél. : (902) 569 7541 Fax : (902) 368 6164
www.taxandland.pe.ca Courriel : taxandland@gov.pe.ca

Livrez à :

95, rue Rochford
Immeuble Shaw, 1^{er} étage
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 3T6
ou : un centre Accès Î.-P.-É.

Accès à l'information et protection de la vie privée

Les renseignements personnels apparaissant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 31(c) de la *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* (loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée) et serviront à l'administration et à l'application de l'impôt. Toute question concernant la collecte et l'utilisation de ces renseignements peut être soumise au directeur des Services ministériels et de l'administration de l'impôt, C.P. 2000, Charlottetown, PE C1A 7N8, 902-368-5137.

Section A – Renseignements sur la compagnie

1. Nom :

2. Appellation commerciale (si différente du nom) :

3. Cochez le type de propriété : Individuelle Partenariat Société

4. Local d'affaires (adresse civique) :

5. Adresse Postale :

(Rue, case postale, route rurale)

(Ville, communauté)

(Province)

(Postal Code)

6. Emplacement des livres :

N° de l'IFTA :

7. Téléphone :

Cellulaire :

Fax :

Courriel :

8. Avez-vous déjà été détenteur d'un permis en vertu de la présente entente ou d'une autre relevant de la compétence de l'IFTA? Oui Non

Si oui, ce permis a-t-il été révoqué? Oui Non L'est-il toujours? Oui Non

9. Avez-vous des installations de stockage en vrac pour le carburant? Oui Non

Si oui, veuillez indiquer dans quelles provinces et/ou États :

10. A. Nombre de véhicules admissibles à l'enregistrement en vertu de l'IFTA :

Essence: _____ Spécial Carburant: _____ Autre (veuillez indiquer le type de carburant) _____

B. À l'endos de ce formulaire, indiquez le numéro d'identification du véhicule (NIV) de chaque véhicule admissible à l'enregistrement en vertu de l'IFTA.

11. Calcul des droits : droits de permis : _____ = 25\$ (a)

N°d'ensembles de décalques : _____ x 25\$ = _____ (b)

Total = (a+b)

Veuillez faire le chèque payable au « ministre des Finances, Énergie et Affaires municipales » et le joindre à la présente demande.

Section B – Certification / autorisation / consentement

Le demandeur consent à se conformer aux exigences concernant les rapports, le paiement, le maintien des dossiers et l'affichage du permis, telles que précisées dans l'Entente concernant la taxe sur les carburants. Le défaut de se conformer à ces dispositions est un motif de révocation du permis de l'IFTA de tout membre relevant de sa compétence.

Le demandeur autorise le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à retenir tout versement excédentaire de taxe s'il y a des taxes impayées par tout membre soumis à l'IFTA.

Le demandeur accorde la permission de divulguer les renseignements aux autres membres de l'*International Fuel Tax Association, Inc.* et de l'*International Fuel Tax Association (IFTA, Inc.)*, une association qui administre l'IFTA, et ses activités commerciales pour les juridictions membres. Ces renseignements comprennent tous les renseignements obtenus de l'administration de l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA).

Je certifie que je comprends ce qui est exigé de moi, et je certifie que les renseignements contenus dans la présente demande sont, à ma connaissance, vrais, précis et complets, et que toute fausse déclaration m'assujettit aux recours civils et/ou criminels appropriés.

Nom (en lettres moulées SVP)

Titre

Signature

Date

Téléphone

Section C – À usage interne seulement

Numéros des décalques :

N° d'accès :

Type de paiement : comptant chèque débit

Date :

Initiales :

English version also available

Énumérez ci-dessous le numéro d'identification de véhicule de chacun des véhicules admissibles à l'enregistrement en vertu de l'IFTA. Ajoutez une feuille supplémentaire si vous avez besoin de plus d'espace.

Spécial Carburant :

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

Essence :

1
2

3
4

Autre (veuillez indiquer le type de carburant) :

1
2

3
4